

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre à 18h08, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Bernard CERF à Daniel FRERY, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Lionel ROY à Robert NATALE et Françoise THOMAS à Roland DAMOTTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 octobre 2024	Le 25 octobre 2024	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Nicolas PETERLINI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-07-12 Budget général-Attribution emprunt 2024

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu la délibération n° 2024-03-02-C relative au vote du BP 2024 du budget général,



La CCST a sollicité plusieurs organismes bancaires dans le cadre d'une consultation pour un emprunt de 930 000 euros sur le budget général.

Cet emprunt sera destiné à financer la participation 2024 à la concession des Forges, le nouveau parking de covoiturage, des travaux de réhabilitation du camping.

Au vu des offres reçues, il est proposé au Conseil communautaire de retenir celles de la Caisse d'Épargne :

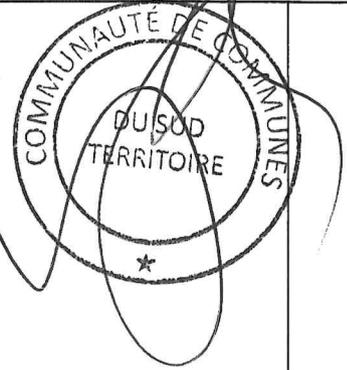
Un emprunt d'un montant de 930 000 € pour une durée de 30 ans à un taux fixe de 3.99 %

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider le choix de l'organisme attributaire et de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne,**
- **D'accepter les principales caractéristiques du contrat de prêt :**
 - **Date limite de signature du contrat : un mois à dater de son émission**
 - **Montant : 930 000 euros (neuf cent trente mille euros)**
 - **Durée d'amortissement : 30 ans**
 - **Amortissement du capital : progressif**
 - **Déblocage des fonds : possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat**
 - **Périodicité des échéances : trimestrielle**
 - **Taux d'intérêt annuel fixe : 3.99 %**
 - **Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle**
 - **Calcul des intérêts : 30/360**
 - **Frais de dossier : 0.10 % déduit du premier déblocage de fonds**
 - **Validité de l'offre : fin de mois calendaire**
- **D'autoriser le Président, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MERCREDI 13 NOV. 2024**

Le Président,
Le Président
Christian RAYOT

